



22 Les thématiques prioritaires

Points clés

- Des thèmes sélectionnés en fonction des besoins des entreprises
- Un éventail diversifié de thèmes de formation
- Une initiative confiée à l'entreprise
- Thématiques prioritaires et actions collectives : points communs et différences

Des thèmes sélectionnés en fonction des besoins des entreprises

Déterminées par la CPNE (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi) de la Branche, les thématiques prioritaires sont des thèmes généraux de formation retenus par les partenaires sociaux pour leur pertinence au regard des besoins d'évolution des compétences des entreprises et des secteurs d'activité.

Attention !

Deux conditions à remplir pour l'entreprise :

- exercer une activité dans l'un des secteurs de la Branche : informatique, ingénierie, conseil foires, salons et congrès, traduction technique (hors profession libérale sans salarié) ;
- être à jour du versement de ses contributions formation au FAFIEC.

Un éventail diversifié de thèmes de formation

Les thématiques prioritaires sont accessibles à toutes les entreprises de la Branche, quel que soit leur secteur d'activité ou leur taille.

Des axes de formation privilégiés

Les thématiques prioritaires figurent parmi l'offre de service conçue par le FAFIEC en direction des entreprises, en cohérence avec la stratégie de formation de la Branche. Besoin de réactivité, d'être à la pointe des dernières innovations, de faire face aux exigences accrues du marché... ? Une réponse : l'évolution des compétences. Une démarche facilitée grâce aux thématiques prioritaires...

Priorités 2009/2011 : réunis au sein de la CPNE, les partenaires sociaux ont défini – secteur par secteur – les thématiques prioritaires accessibles à l'ensemble des entreprises de la Branche, quel que soit leur code APE.

A consulter dans la brochure téléchargeable sur le site du FAFIEC : www.fafiec.fr

Une initiative confiée à l'entreprise

L'entreprise doit simplement :

- choisir le thème le plus pertinent au regard du projet de l'entreprise et du profil du salarié ;
- sélectionner un prestataire de formation ;
- inscrire le salarié auprès de l'organisme de formation sélectionné ;
- saisir en ligne (www.fafiec.fr) une demande de prise en charge (DPC) ;
- transmettre la DPC au FAFIEC avant le début de la formation.

Bon à savoir

Un conseil pratique : bien planifier le départ en formation en prévoyant notamment les conditions dans lesquelles le salarié suivra la formation (pendant ou hors temps de travail...) (voir fiche 40a).



22 Les thématiques prioritaires Des axes de formation privilégiés

Attention !

La thématique doit être choisie en cohérence avec le métier exercé par le salarié. Par exemple, un chef de projet dans une SSII peut bénéficier d'une action relevant de la thématique « Qualité dans les projets informatiques ».

Thématiques prioritaires et actions collectives : points communs et différences

Point commun : des dispositifs construits par le FAFIEC en réponse aux besoins concrets des entreprises, dans le respect des orientations stratégiques définies par les partenaires sociaux de la Branche.

Les différences portent sur les démarches à accomplir de la part de l'entreprise :

- une simple inscription auprès de l'un des organismes de formation sélectionnés par le FAFIEC pour les actions collectives ;
- le choix de l'organisme et l'organisation de l'action de formation sont réalisés par l'entreprise dans le cadre des thématiques prioritaires.

Illustration

Le dirigeant d'une entreprise informatique, employant une trentaine de salariés, souhaite renforcer son équipe de développeurs. Pour mener à bien son projet, trois de ces collaborateurs ont besoin d'être formés en programmation orientée objet. L'apprentissage et le perfectionnement de ce langage informatique figure justement parmi les thématiques prioritaires du FAFIEC. Différentes actions de formation peuvent être mises en œuvre, avec le soutien financier de l'OPCA*.

*Voir les critères de prise en charge sur www.fafiec.fr

Ce qu'il faut retenir

- Des thèmes de formation sélectionnés en réponse aux enjeux auxquels l'entreprise et les salariés sont confrontés.
- Une aide en ligne sur www.fafiec.fr pour choisir une formation relevant des thématiques prioritaires, à partir de l'objectif de l'entreprise.

Pour en savoir plus

- Fiche 1 « Carte d'identité »
- Fiche 8 « Le diagnostic des besoins de formation et de compétences »
- Fiche 39a « Départ en formation »
- Fiche 41 « La demande de prise en charge »
- Site Internet www.fafiec.fr rubrique "documents utiles", les critères de prise en charge